

Date d'émission : 30-sept.-2007

Date de révision : 08-oct.-2019

Version 1

1. IDENTIFICATION**Identificateur de produit****Nom du produit** Si-Rex03**Autres moyens d'identification****Numéro de la feuille de données de sécurité** KLAAS-003-CA-FR**Synonymes** Aucun**Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation****Utilisation recommandée** Revêtement de couleur protecteur en émulsion de résine de silicone visqueuse pour les façades en béton et en maçonnerie**Utilisations contre-indiquées** Aucun renseignement disponible**Données du fournisseur de la fiche de sécurité****Identificateur du fournisseur initial**CETTE FICHE DE DONNÉES DE
SÉCURITÉ
EST PAS CONFORME SAUF
ADRESSE DU CANADA EST UTILISÉ**Distributeur**Klaas Coatings (North America) LLC
PO Box 25122
Dallas, TX 75225-1122
(866) 317-3633**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence****Numéro de téléphone du fournisseur initial** S'il vous plaît entrez Initial Nombre Fournisseurs de téléphone ici**Numéro d'appel d'urgence** (866) 317-3633**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Aspect** Liquide visqueux pigmenté**État physique** Liquide**Odeur** Légère ammoniac**Classification**

Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B

Éléments d'étiquetage**Mot indicateur**

Danger

Mentions de dangerPeut induire des anomalies génétiques
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres informations

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Nepheline Syenite	37244-96-5	10-30	-	-
Titanium dioxide	13463-67-7	10-30	-	-
Calcium Carbonate	471-34-1	5-10	-	-
Ethyl Alcohol	64-17-5	5-10	-	-
1,2 Propanediol	57-55-6	1-5	-	-
Talc	14807-96-6	1-5	-	-
Methyl-2-benzimidazole carbamate	10605-21-7	0.1-1	-	-

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins**Conseils généraux**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Contact avec la peau	Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Inhalation	Déplacer à l'air frais. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion	Diluer avec du lait ou de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Peut causer une irritation de la peau et des yeux. Peut provoquer une irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures. Peut causer des troubles gastro-intestinaux.
------------------	---

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins	Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	------------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Mousse. Dioxyde de carbone (CO ₂). Pulvérisation ou brouillard d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés	Non déterminé.
Dangers particuliers associés au produit chimique	En l'absence de point d'éclair, de petites quantités de vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre du conteneur une fois que le stockage a dépassé 12 mois.
Données sur les risques d'explosion	
Sensibilité aux chocs	Aucun.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun.
Équipement de protection particulier pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
---------------------------------	--

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires.
--	---

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Ramasser le produit avec du sable ou autre produit absorbant non combustible et le mettre dans des contenants pour une élimination ultérieure.
Prévention des dangers secondaires	Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter la création de poussière. Éviter de respirer les poussières ou les fumées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Laver à fond après manutention. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Garder sous clef.

Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Ceilings	Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - Ceilings	TWA - Ontario	Québec
Nepheline Syenite 37244-96-5			TWA: 10 mg/m ³	
Titanium dioxide 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³
Calcium Carbonate 471-34-1	TWA: 10 mg/m ³			TWA: 10 mg/m ³
Ethyl Alcohol 64-17-5	TWA: 1000 ppm TWA: 1880 mg/m ³	STEL: 1000 ppm	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1880 mg/m ³
1,2 Propanediol 57-55-6			TWA: 10 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 155 mg/m ³	
Talc 14807-96-6	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³
Kaolin 1332-58-7	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 2 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie

Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Douches oculaires. Douches.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Utilisez des lunettes de sécurité à écrans latéraux non perforés pendant le transfert et l'application. Lors de l'application par pulvérisation, des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées.

Protection de la peau et du corps

Portez des vêtements appropriés pour éviter les contacts répétés ou prolongés avec la peau.

Protection respiratoire	Lors du ponçage ou de l'abrasion du film séché, utilisez un respirateur anti-poussière / brouillard approuvé par NIOSH contre les poussières pouvant être libérées. Lors de la pulvérisation, utiliser un respirateur à filtre anti-poussière / brouillard approuvé par NIOSH. Lors de la pulvérisation dans des espaces clos, utiliser un respirateur à cartouche approuvé par NIOSH.
Considérations générales sur l'hygiène	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la bruine. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver à fond après manutention.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Liquide visqueux pigmenté
Couleur	La couleur varie avec la pigmentation spécifique
Odeur	Légère ammoniac
Seuil de perception de l'odeur	Non déterminé

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	8-10	
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	100 °C / 212 °F	
Point d'éclair	N'est pas applicable	
Taux d'évaporation	Non déterminé	
Inflammabilité (solide, gaz)	Liquide-Non applicable	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminé	
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminé	
Pression de vapeur	À base d'eau-Non applicable	
Densité de vapeur	N'est pas applicable	
Densité relative	1.29-1.36	
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants	Non déterminé	
Coefficient de répartition	Non déterminé	
Température d'auto-inflammation	Non déterminé	
Température de décomposition	Non déterminé	
Viscosité cinématique	Non déterminé	
Viscosité dynamique	Non déterminé	
Propriétés explosives	Non déterminé.	
Propriétés comburantes	Non déterminé.	

Autres renseignements

Point de ramollissement	Non déterminé
Masse moléculaire	Non déterminé
Teneur en COV (%)	Non déterminé
Masse volumique du liquide	175 g/L
	1.5 lb/gal
Masse volumique apparente	Non déterminé

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Pas réactif dans des conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter	Tenir hors de portée des enfants.
Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Contact avec les yeux	Éviter le contact avec les yeux.
Contact avec la peau	Éviter le contact avec la peau.
Inhalation	Ne pas inhaler.
Ingestion	Ne pas ingérer.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (orale)	18,540.01
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	776.41

Toxicité aiguë inconnue Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Titanium dioxide 13463-67-7	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-
Calcium Carbonate 471-34-1	= 6450 mg/kg (Rat)	-	-
Ethyl Alcohol 64-17-5	= 7060 mg/kg (Rat)	-	= 124.7 mg/L (Rat) 4 h
1,2 Propanediol 57-55-6	= 20 g/kg (Rat)	= 20800 mg/kg (Rabbit)	-
Texanol ester alcohol 25265-77-4	= 3200 mg/kg (Rat)	> 15200 mg/kg (Rat)	> 3.55 mg/L (Rat) 6 h
Sodium Hexametaphosphate 10124-56-8	= 6200 mg/kg (Rat) = 2400 mg/kg (Rat)	-	-
Amorphous silica (glass) 7631-86-9	= 7900 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 2.2 mg/L (Rat) 1 h
Methyl-2-benzimidazole carbamate 10605-21-7	> 5050 mg/kg (Rat) = 6400 mg/kg (Rat)	> 10000 mg/kg (Rabbit) = 8500 mg/kg (Rabbit) = 2 g/kg (Rat)	-

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Mutagenicité sur les cellules germinales Peut induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité Le dioxyde de titane est un carcinogène possible lorsqu'il apparaît comme une poussière respirable. Il a été démontré que l'éthanol est cancérogène lors d'études à long terme seulement lorsqu'il est consommé comme une boisson alcoolisée.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Titanium dioxide 13463-67-7	-	Group 2B	-	X
Ethyl Alcohol 64-17-5	A3	Group 1	Known	X
Talc 14807-96-6	-	Group 3	-	X
Amorphous silica (glass) 7631-86-9	-	Group 3	Known	X

Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

Groupe 3 du CIRC composants sont "non classifiable comme cancérogènes pour l'homme"

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - cancérogène connu

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Persistance/Dégradabilité Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité .

Nom chimique	Coefficient de partage
Ethyl Alcohol 64-17-5	-0.32

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales

DOT	Non réglementé
TMD	Non réglementé
MEX	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG Polluant marin	Cette substance satisfait la définition de polluant marin

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Nepheline Syenite		X			X			
Titanium dioxide	X	X	X	X	X	X	X	X
Calcium Carbonate	X	X	X	X	X	X	X	X
Ethyl Alcohol	X	X	X	X	X	X	X	X
1,2 Propanediol	X	X	X	X	X	X	X	X
Talc	X	X	X	X	X	X	X	X
Methyl-2-benzimidazole carbamate	X	X	X	X	X	X	X	X

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé 0	Inflammabilité Non déterminé	Instabilité Non déterminé	Dangers particuliers Non déterminé
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé 2	* Inflammabilité déterminé	Dangers physiques Non déterminé	Protection individuelle Non déterminé

*Légende Étoile des risques chroniques * = Danger chronique pour la santé*

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)
STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale
*	Désignation de la peau

Date de révision : 08-oct.-2019

Note de révision: nouveau format.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique